

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Raphaël Teyssier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2020-05 intitulé Règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement 09-82 visant à changer la date pour la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes pour la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 17 juin 2020.

En vertu de ce règlement, l'article 1 est modifié de façon à ce que pour l'année 2020, la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes par la MRC du Val-Saint-François aura lieu le jeudi 12 novembre 2020.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505, poste 24.

Donné à Richmond, ce 18 juin 2020.



Raphaël Teyssier
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Sylvie Champagne, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de Saint-François-Parc-de-Morport, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement 09-82 visant à changer la date pour la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes pour la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil, le 06 juillet 2020 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 06 juillet 2020.

SCEAU



Sylvie Champagne
Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)